

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 8 OCTOBRE 2020
A 18 HEURES 00

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le jeudi 8 octobre 2020 à 18 Heures 00 Salle de la Mairie de Mauves.

PRESENTS M. BULINGE Jean-Paul-Maire, BERTRAND Claudine, BUFFAT Alexandra, DENIS Isabelle - 2nd Adjoint, DOCHEZ Romain, FAYAT Corinne, FROISSARD Jacques, GAILLARD Frédéric, MAISONNAT Pierre – 1^{er} Adjoint, MENEROUX Franck- 3^{eme} Adjoint, NOGIER Thierry, PEYROT Michèle – 4^{eme} Adjoint, ROUVEURE Pascale, VIDAL Serge

ABSENTS EXCUSES : LEDUN Julie (Pouvoir à PEYROT Michèle – 4^{eme} Adjoint),

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUVEURE Pascale.

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

AUCUNE

VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER

12 Avenue du Saint-Joseph

MODIFICATIONS

Considérant la délibération n°04-2020 du 28 janvier 2020 autorisant l'aliénation du bien situé 12 avenue Saint Joseph .

Considérant la rétractation d'une des deux parties concernant l'achat des lots n°8 et 9 et des 2 caves extérieures,

Considérant la proposition de la société SCI LA CITE D'OR domicilié 21 route de Lyon à 07300 SAINT-JEAN-DE-MUZOLS de se porter acquéreur des lots n°8 et 9 et des 2 caves extérieures,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide la cession des lot n°8 (40m²), lot n°9 (79m²), lot n°10 (51m²) et 11 (81m²), de 682/1052emes des parties communes générales et de 4 caves extérieures cadastré AA437(7m²), AA438 (6 m²), AA439 (5m²) et AA440 (6m²) sise 12 Avenue du Saint-Joseph à MAUVES moyennant la somme de 295.000,00 € au profit de la SCI CITE D'OR, et autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs ou notariés ainsi que tout document se rapportant à cette vente.

Le conseil municipal dit que les baux continueront à courir après la signature de l'acte de vente. **Unanimité.**

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

50 Avenue du Saint-Joseph

Considérant le bien immobilier sis 50 Avenue du Saint-Joseph, cadastré AA 157, d'une superficie totale de 376 m² et propriété de la commune de MAUVES,

Considérant que les communes de moins de 2 000 habitants ne sont pas tenues de solliciter l'avis des domaines selon la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et notamment son article 11,

Sachant qu'un diagnostic immobilier est en cours d'élaboration,

Considérant l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine communal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'aliénation de ce bien au bénéfice de la société SCI détenue par Mesdames PINET Constance, ALLEN Lucy et DUGAST Amélie.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide la cession du bien sis 50 Avenue du Saint-Joseph à MAUVES pour la SCI détenue par Mesdames PINET Constance, ALLEN Lucy et DUGAST Amélie et autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs ou notariés ainsi que tout document se rapportant à cette vente. Le conseil Municipal dit que les baux continueront à courir après la signature de l'acte de vente. **Unanimité.**

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE SUPPLEMENTAIRE

En application des articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal peut créer des commissions chargées d'examiner les questions soumises au Conseil Municipal,

Sachant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tenaces représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, Monsieur le Maire propose de créer la commission « Plan Climat ».

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- DECIDE d'instituer la commission municipale suivante sachant que Monsieur le Maire en est le Président de droit et de voter à main levée,

COMMISSION PLAN CLIMAT

- Mr MENEROUX Franck, Vice-Président

- Mr VIDAL Serge

- Mme DENIS Isabelle

- Mme LEDUN Julie

- Mme PEYROT Michèle

- Mr GAILLARD Frédéric,

- Mme BERTRAND Claudine.

INFORMATIONS DIVERSES :

Communications de Mr le Maire :

- Un rappel sur les consignes liées à la crise sanitaire est fait concernant les déplacements dans les rues, dans les lieux clos et dans les lieux publics,
- Des malfaçons ont été constatées sur la PMR autour du lac des Pierrelles. Nous attendons les retours de chaque élu afin de faire remonter l'information auprès du fournisseur,

- 47 courriers ont été distribués aux riverains rue de l'église, place de la Mairie et une partie de la grande rue concernant les incivilités et le danger pour les enfants jouant sans surveillance dans les rues,
- L'achat de nouvelles illuminations pour les fêtes de fin d'année est envisagé,
- Un dallage va être fait pour déposer le garage à vélo fourni par le Département, celui-ci sera installé parking de la Saulte,
- Les nouveaux agrès de sport seront également installés après la passerelle avant le théâtre de verdure. Les jeux du square des Pierrelles se dégradent, 2 installations seront supprimées.

Communication de GAILLARD Frédéric :

- Le schéma communal DECI est en cours de chiffrage concernant la vérification des poteaux incendies. Il y a 35 poteaux sur la commune à contrôler tout les 2 ans. Le débit de chaque poteau doit être vérifié et numéroté par la Saur. Mr le Maire répond que cette vérification sera faite par une société extérieure.

Communication de MENEROUX Franck :

- Une réunion concernant la commission PLAN CLIMAT est prévue le lundi 19 octobre à 18h. Arche Agglo prévoit le recensement des besoins des différentes collectivités concernant l'opération PLAN CLIMAT. La commune de Mauves présentera plusieurs projets comme notamment la couverture photovoltaïque du Boulodrome, la réduction des emballages plastiques, la réduction des consommations électriques, la limitation de l'utilisation des tuiles Noires sur la commune, l'installation de l'éclairage public en led, la végétalisation du village. Une charte sera signée avec la CNR intitulée « TARA OCEAN ».

Communication de ROUVEURE Pascale :

- Remercie les services de la Mairie pour le remplacement du Miroir en face du bar de club. Mr Le Maire précise qu'un miroir a également été remplacé rue des Murets et qu'un troisième sera installé en face de la descente de la route de plats. Il est également étudié la possibilité d'une installation d'un miroir à la sortie du lotissement des Grèzes.

Communication de FAYAT Corinne :

- Le couvercle rond des mollies est fréquemment ouvert. Mr Le Maire répond qu'il s'agit de la seule solution pour permettre de tasser les déchets lorsque celui-ci est plein.

Communications de PEYROT Michèle :

- PEYROT Michèle et DENIS Isabelle se sont rendues à l'assemblée générale d'Entraide et Abri,
- PEYROT Michèle et FAYAT Corinne se sont rendues à l'assemblée générale de la CAMAD,
- Jeudi 15 octobre, Mr Helin devait se rendre en Mairie pour faire une présentation de son projet. La réunion sera reportée le 2 novembre à 18h.

Communication de NOGIER Thierry :

- Remercie les services de la Mairie pour la réparation de l'éclairage public place du marché

Communication de FROISSARD Jacques :

- Un panneau « 30 km » serait nécessaire rue des Condamines.

Communication de DOCHEZ Romain :

- Il serait également nécessaire d'installer un panneau « 30 km » en bas de la descente de Plats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30